

## Le Québec rejette tout amendement constitutionnel touchant les garanties linguistiques

*Une proposition d'amendement à la Constitution canadienne en vue d'y inscrire le droit de recevoir l'enseignement en français ou en anglais partout au pays a été faite par le premier ministre, M. Trudeau, aux premiers ministres des provinces. La proposition a été rejetée catégoriquement par le premier ministre du Québec, M. René Lévesque. Or, comme on le sait, tout amendement constitutionnel nécessite l'approbation unanime des premiers ministres provinciaux et fédéral.*

*M. Trudeau a proposé cet amendement constitutionnel dans une lettre adressée à tous les premiers ministres des provinces, datée du 2 septembre et rendue publique le 9. Dans sa réponse, M. Lévesque disait: "Le Québec n'acceptera jamais que sa souveraineté en une matière aussi vitale (l'Éducation) soit remplacée par une compétence limitée sujette à l'interprétation judiciaire de la loi."*

*Dans sa lettre à M. Lévesque, M. Trudeau disait:*

"...Le gouvernement fédéral, comme vous le savez par sa déclaration de juin dernier sur la politique linguistique, préférerait que la garantie constitutionnelle octroyée à tout Canadien porte sur la langue officielle de son choix. Cela pourrait se faire en inscrivant dans la Constitution une clause qui reconnaîtrait et déclarerait qu'au Canada tout Canadien a le droit de faire instruire ses enfants dans la langue officielle de son choix, partout où la mise en place des aménagements requis se justifie par le nombre des enfants en faveur desquels cette langue d'instruction a été choisie. Nous espérons qu'une telle clause agréera aux provinces qui ont souscrit à la déclaration de St. Andrews; mais nous reconnaissons qu'elle pourrait en ce moment soulever des difficultés pour votre gouvernement.

"Si le gouvernement du Québec voit là un obstacle, on pourrait envisager la possibilité d'inscrire cette obligation dans la Constitution sous une forme qui lierait les neuf autres provinces. Pour ce qui est du Québec, si votre gouvernement était d'avis que la garantie doit être établie sur la même base que votre loi récemment adoptée, la garantie constitutionnelle serait fondée sur la langue — le français ou l'anglais — dans laquelle l'un ou l'autre des parents a reçu son instruction.

"Cependant, en formulant cette proposition, je me garde d'oublier que l'un des problèmes les plus difficiles dont votre gouvernement ait cru devoir se préoccuper, dans ses récentes mesures législatives concernant l'éducation, était la question de l'éducation au Québec des enfants dont les parents ont reçu leur instruction dans une langue autre que le français et l'anglais. Comme je l'ai déjà

mentionné, la très nette préférence du gouvernement du Canada à cet égard est de permettre l'entière liberté de choix, et nous rejetons absolument la façon dont votre loi traite ce problème. Néanmoins, dans l'intérêt d'un objectif si important pour tous les Canadiens, nous sommes disposés à admettre, encore qu'à contre-cœur, que, pour régler ce problème il puisse être nécessaire de s'accommoder d'arrangements différents de ce que nous préférons. Nous serions prêts, bien entendu, à chercher avec votre gouvernement la meilleure manière d'en arriver à de tels arrangements. Au cours d'éventuelles discussions nous souhaiterions aussi proposer que, quelle que puisse être sa formulation, la garantie stipulerait que les enfants qui s'installeraient au Québec en provenance de toute autre province pourraient continuer leurs études dans la langue officielle à laquelle ils sont habitués, tout comme les enfants francophones du Québec qui s'installeraient dans n'importe quelle autre province pourraient continuer leurs études en français.

"Bien que votre gouvernement exigeait à peu près certainement en ce moment un genre spécial de garantie pour le Québec, j'ose espérer qu'avec le temps il finira par percevoir un nouveau sentiment de sécurité collective au sujet de l'épanouissement de la langue et de la culture françaises et qu'il lui sera alors possible d'accepter la garantie générale que nous proposons aux autres provinces. Je propose donc que la proposition concernant le Québec soit formulée de manière que cette province puisse opter en faveur de la garantie générale lorsqu'elle le jugera possible..."

## Ouverture de la 32<sup>e</sup> session à l'ONU

Les délégués de 149 pays se sont rencontrés de nouveau aux Nations Unies pour la 32<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale qui s'est ouverte le 20 septembre. Des discussions sur plus de cent points sont prévues à l'ordre du jour. Même si certaines questions sont restées sans réponse depuis au-delà de trente ans, les délégués poursuivront leurs efforts en vue d'arriver à des compromis sur ces problèmes apparemment insolubles.

Comme d'habitude, la 32<sup>e</sup> session a débuté le troisième mardi de septembre. Cette année, il y a eu reprise de la 31<sup>e</sup> session, le 13 septembre, afin d'étudier les résultats de la Conférence sur la coopération économique internationale (C.C.E.I.). La Conférence, imputable à une résolution de l'ONU, regroupait les représentants de 27 pays du monde industrialisé et du monde en développement. Elle était coprésidée par M. Allan MacEachen, président du Conseil privé et représentant du Canada, et elle a examiné attentivement pendant 18 mois les relations économiques entre pays développés et pays en développement. Ses délibérations se sont terminées à Paris, le 2 juin, avec un consensus sur le rapport final. Lorsque ce rapport aura été officiellement reçu par la 31<sup>e</sup> session, il sera certes présenté à la session subséquente pour une étude exhaustive au sein du Comité économique.

### Afrique australe

La situation en Afrique australe fera également l'objet de débats animés cet automne à New York. A cet égard, les délégués se pencheront sur trois questions distinctes mais étroitement reliées, et plusieurs faits nouveaux appellent un réexamen de la situation. Les membres occidentaux du Conseil de sécurité, y compris le Canada, ont mis en oeuvre une action concertée en vue d'instaurer l'indépendance de la Namibie (Sud-Ouest africain) au moyen d'une élection libre et juste tenue sous la surveillance et le contrôle de l'ONU. La possibilité d'un règlement négocié en Rhodésie (Zimbabwe) sera aussi examinée, de même que la situation de l'*apartheid* en République d'Afrique du Sud.

### Moyen-Orient

Comme par le passé, la situation au Moyen-Orient sera considérée sous les as-